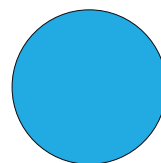


**AEROCLEAN**  
**VEGETAL****DÉTERGENT SPÉCIAL AERONEFS CONCENTRÉ**  
Conforme aux normes : Boeing D6-17487 (révision R), D6-7127 (révision P)  
incorporant PDD 6-8 (21 juin 2012), AMS1550 B et AMS 1526C

- ⊙ **Produit très concentré s'utilisant dilué jusqu'à 1 %.**
- ⊙ **S'utilise sur tout support compatible avec l'eau.**
- ⊙ **Emulsifiant puissant, élimine les graisses et les huiles.**
- ⊙ **Se rince facilement et ne laisse pas de résidus. Peut être utilisé en chiffonnage.**
- ⊙ **Elaboré à partir de tensioactifs d'origine végétale, facilement biodégradables.**
- ⊙ **Sans phosphates, EDTA ou NTA.**
- ⊙ **Polyvalent : peut s'utiliser pour l'intérieur et l'extérieur des aéronefs sur tous types de matériaux résistants à l'eau.**
- ⊙ **Existe en liquide et en aérosol.**

**UTILISATION**

Nettoyage intérieur et extérieur des avions. Peut également être utilisé dans les différents ateliers de maintenance ainsi que pour les commodités et les véhicules circulant sur l'aéroport.

De par son innocuité et ses performances, il est parfaitement adapté à tous les types de bateau.

**APPLICATION****LIQUIDE :**

Diluer l'AEROCLEAN VEGETAL selon l'application. Appliquer uniformément la solution sur le support de bas en haut par pulvérisation. Laisser agir 5 à 10 minutes. Frotter avec un balai, une brosse ou une éponge si nécessaire. Rincer abondamment à l'eau claire de haut en bas. Peut être utilisé par chiffonnage.

**AÉROSOL :**

Pulvériser à environ 25 cm sur la surface à dégraisser, laisser agir, broser si nécessaire. Rincer à l'eau claire.

**DILUTIONS****• ATELIERS**

Construction mécanique des sièges : 1 à 3 %.

Hydrauliques, moteurs et freins : 2 à 5 %.

Maintenance : 2 à 5 %.

**• INSTALLATIONS**

Sols des hangars : 1 à 2 %.

Salles d'eau : 1 à 2 %.

Murs et sols des ateliers : 1 à 3 %.

**• EXTERIEURS DES AVIONS**

- Moteurs, réacteurs et mâts de réacteurs : 5 %.

- Fuselages et ailes : 2,5 à 5 %.

- Empennages et cellules d'avions : 2,5 à 5 %.

- Trains d'atterrissage : 20 à 35 %.

- Déflecteurs d'inversion de poussée : 20 à 35 %.

- Groupes de puissance auxiliaire et caissons de train d'atterrissage : 10 %.

**• INTERIEURS DES AVIONS**

- Moquettes : 1 à 3 %.

- Tapisseries et sièges : 1 à 2 %.

- Murs et portes : 1 à 5 %.

- Tablettes sièges : 1 à 2 %.

- Couvertures : 1 à 2 %.

- Lavabos et surfaces vitrées : 1 à 2 %.

- Chromes : 1 à 2 %.

- Fours (25 à 100 °C) : 20 %.

- Sols en vinyle : 1 à 2 %.

- Cuir et simili : 3 %.

**CONDITIONS D'EMPLOI**

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage. Ne pas laisser le produit sécher sur les supports.

**CARACTERISTIQUES****LIQUIDE :**

Aspect : liquide limpide jaune pâle.

Densité à 20 °C : 1,045 environ.

pH pur : 12,5 environ.

**AÉROSOL :**

Volume : 500 ml.


Gaz propulseur ininflammable : HFA.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2396-0215-1572



EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité,

nous vous recommandons la société  www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes.

